

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 19**

**Nombre de conseillers
présents : 16**

Nombre de votants : 19

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 24 MARS 2021 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer d'activités, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrietort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2021

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, CAZENAVE Marie-Christine, DARSAUT Jean-Paul, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, BARROUILLET Cédric, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, BOULAND Geneviève, Benjamin BARROUILLET, MARTIN Maritxu, BENETEAU Patrick, DOURTHE Jean-Michel

Absents ayant donné procuration : Maylis MIRAMONT ayant donné procuration à Jean-Michel DOURTHE, Marie LATASTE ayant donné procuration à Philippe CABANNES et Didier LARTIGUE ayant donné procuration à Jean-Louis DARRIEUTORT

Secrétaire : M^{me} Sandrine CASINI

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération portant rattachement au régime forestier de la parcelle AC 213
- 2) Délibération portant attribution d'une subvention au Lions Club International - participation à l'opération « Tulipes contre le cancer » campagne 2021
- 3) Délibération portant demande de subvention auprès du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour le projet d'installation de vidéo-surveillance
- 4) Délibération portant motion de soutien de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) proposée par le SYDEC
- 5) Délibération portant remboursement sur frais occasionnés pour le logement communal
- 6) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FÉVRIER 2021

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 Février 2021

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20210324_01DEL : Délibération portant rattachement au régime forestier de la parcelle AC 213

Par délibération en date du 17 Juin 2020, la commune a décidé d'acquérir auprès de l'entreprise STORENGY, une réserve foncière d'une superficie de 6680 m², cadastrée Section AC, numéro 213, située au lieu-dit « Lagrabe Ouest ».

Ainsi après étude de ce projet avec les services de l'Office National des Forêts, la commune de Saint-Perdon sollicite l'adhésion au Régime Forestier de la parcelle cadastrale listée ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la demande d'adhésion au Régime Forestier de la parcelle cadastrale AC 0213 LAGRABE Ouest.

Délibération n°20210324_02DEL : Délibération portant attribution d'une subvention au Lions Club International – Participation à l'opération « Tulipes contre le cancer » campagne 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par l'association Lions Club international domiciliée « 3 rue Wlérick » à Mont de Marsan pour participer à l'opération « Tulipes contre le cancer » pour la campagne 2021.

Monsieur le Maire ajoute que la commune de Saint Perdon a adhéré pour l'abonnement correspondant à un bouquet renouvelé chaque semaine durant la cueillette et un vase mis à disposition.

L'abonnement coûte 75 euros et se fait sous forme de don auprès de l'association Lions Club international.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider le don de 75 euros au Lions Club international.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DÉCIDE** de valider le don de 75 euros à l'association Lions Club international correspondant à la participation de la commune à l'opération « Tulipes contre le cancer » pour la campagne 2021.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Délibération n°20210324_03DEL : Délibération portant demande de subvention auprès du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour le projet d'installation de vidéo-surveillance

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'une vidéoprotection afin de prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune.

L'installation de ce dispositif de vidéo-protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic a été réalisé par la Gendarmerie de Saint-Sever.

Suite à la réunion du 18 mars 2021, Monsieur Patrick BEEUWSAERT et Monsieur Cédric BARROUILLET proposent de retenir l'entreprise AT CONNECT pour un montant de 10 003.50 € T.T.C. Cette entreprise installera 7 caméras dans les secteurs suivants :

- Mairie
- École et ses abords
- Hangar communal

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

Monsieur la Maire demande à l'assemblée l'autorisation de monter un dossier auprès de la Préfecture des Landes afin d'obtenir une subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant du devis estimé à 10 003.50 € T.T.C
- **DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses sont prévus au budget primitif 2021 de la commune à l'opération 9005
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la FIPDR auprès de la Préfecture des Landes dans le cadre de la réalisation de ce projet
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération et l'autorise à signer les contrats correspondants

Délibération n°20210324_04EL : Délibération portant motion de soutien de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) proposée par le SYDEC

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été destinataire d'un courriel du SYDEC le 15 Mars 2021 ayant pour objet d'adopter une motion contre le projet « HERCULE ».

Monsieur le Maire donne lecture de la motion proposée par le SYDEC.

Le projet de restructuration d'EDF, baptisé « Hercule », doit conduire à la création de trois entités distinctes. Parmi ces trois entités, EDF « Vert » regrouperait les activités commerciales du groupe, celles d'Enedis et les énergies renouvelables. Si la recherche de solutions pour accompagner EDF dans sa mutation face aux défis de l'avenir est légitime, l'ouverture d'EDF vert à un actionariat privé massif pourrait casser la dynamique d'investissement d'Enedis, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiés par les collectivités locales concédantes, et conduire à un renchérissement du prix de l'électricité pour financer les versements de dividendes aux nouveaux actionnaires privés, pénalisant les consommateurs, déjà massivement confrontés à de graves difficultés.

En tout état de cause, le SYDEC déplore l'absence totale d'information des territoires, et a fortiori de concertation avec eux, en premier lieu avec les autorités organisatrices de la distribution d'électricité, pourtant propriétaires des réseaux.

Le 20 janvier 2021, les élus du conseil d'administration de la FNCCR, dont le SYDEC est un membre historique, ont adopté une motion visant à alerter le Gouvernement quant à leurs inquiétudes, dans un contexte où la distribution d'électricité n'a jamais été aussi déterminante pour assurer la pleine relance économique et s'engager collectivement dans la transition énergétique.

Plus que jamais, assurer la qualité de la distribution

La crise actuelle met en évidence l'importance de la distribution d'électricité pour l'ensemble des activités économiques, pour la cohésion sociale et territoriale, mais aussi pour la transition écologique.

Les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE), membres de la FNCCR, assurent le contrôle local des activités d'Enedis et de sa politique d'investissement. De surcroît, elles investissent aussi massivement chaque année pour moderniser et développer leurs réseaux.

Dans ce contexte, il appartient aux territoires d'être pleinement associés à l'élaboration du projet Hercule, celui-ci conduisant à remettre en cause l'indépendance financière d'Enedis, le gestionnaire en monopole des réseaux locaux d'électricité dans 95 % de l'hexagone. Malheureusement, ce projet, annoncé par EDF, n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les premières concernées, les AODE (syndicats énergie, métropoles, etc...) ; ce que déplore le SYDEC, et ce qui laisse présager des scénarios faisant l'impasse sur l'intérêt général.

De fait, la Présidente d'Enedis, Marianne Laigneau, a indiqué à l'Assemblée générale de la FNCCR que dans ce scénario, Enedis devrait rester à 100 % une filiale d'EDF vert ; aucune information officielle n'a, en revanche, été donnée à ce jour sur la répartition du capital de cette holding, alors

que cette structure capitalistique sera déterminante quant aux orientations de la gouvernance future de la distribution d'électricité.

L'ouverture du capital de la maison-mère d'Enedis fait courir un risque à la gouvernance locale et, plus largement, aux intérêts des usagers.

Conformément au cadre défini par une directive européenne pour les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité, Enedis resterait en effet soumis au droit de supervision économique attribué à sa maison mère – aujourd'hui EDF, demain « EDF vert ». Une grande vigilance s'impose donc, quant au scénario qui résulterait de la combinaison entre cette subordination financière et l'entrée au capital de la maison-mère d'investisseurs davantage préoccupés du rendement financier de leurs avoirs que de l'intérêt général énergétique de nos territoires.

L'attractivité d'EDF vert pour des investisseurs financiers exercerait par ailleurs un appel d'air à la hausse du tarif d'utilisation des réseaux (TURPE), de façon à permettre à Enedis de relever le niveau de dividendes versés à sa maison mère. Une telle évolution limiterait la capacité d'investissement d'Enedis et aboutirait à un renchérissement du prix de l'électricité lésant les consommateurs. En outre, elle pourrait induire une remise en cause des droits de propriété des collectivités sur les réseaux dans la mesure où ceux-ci limitent le montant du TURPE. Cela priverait alors les territoires des moyens d'assurer la régulation locale de la distribution d'électricité, de l'intégrer dans leurs politiques de transition énergétique et serait sans aucun doute extrêmement défavorable à l'intérêt général.

Le SYDEC rappelle aussi que si le capital de la maison-mère d'Enedis était ouvert à l'actionariat privé, la robustesse du monopole légal qui lui est attribué pourrait être contestée ; le capital d'Enedis doit demeurer public pour préserver le rôle d'Enedis dans le système de la distribution publique d'électricité.

La péréquation tarifaire doit être préservée, notamment avec les territoires ultra-marins, via le tarif réglementé de vente

Le SYDEC demande enfin des précisions sur la façon dont EDF-SEI (systèmes électriques insulaires) pourra continuer à assurer, grâce à la péréquation tarifaire, la distribution et la fourniture d'électricité dans les zones non interconnectées, et plus généralement, comment la pérennité des tarifs réglementés de vente sera garantie par un groupe EDF orienté de plus en plus exclusivement vers la recherche de profit financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, avec 11 voix contre et 6 abstentions :

• **REFUSE** d'adopter la motion sus-présentée par le Syndicat Mixte Départementale d'Équipement des Communes des Landes.

Délibération n°20210324_05EL : Délibération portant remboursement sur frais occasionnés pour le logement communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement situé « 102 rue de la Chalosse » a été loué à Monsieur et Madame LACROIX. Ce logement a nécessité des travaux de remise en état de la cuisine.

Monsieur et Madame LACROIX ont effectué les achats suivants :

- Facture d'un montant de 323,10 euros chez Brico Dépôt pour l'achat de meubles de cuisine
- Facture d'un montant de 149,99 Euros chez But pour l'achat d'une plaque de cuisson gaz

SOIT un montant total de **473,09 Euros**.

Monsieur le Maire dit que ces achats constituent des biens meubles qui resteront attachés à l'habitation et qu'il convient donc de rembourser les locataires pour les frais occasionnés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **DIT** que le montant de 473,09 Euros sera remboursé à Monsieur et Madame LACROIX.
- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 6718 chapitre 67 du budget principal 2021 de la Commune.

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission travaux : Les travaux à la salle du Caloy se poursuivent. D'autre part, Monsieur Philippe CABANNES informe l'assemblée que la balayeuse à tracter pourrait être vendue. Celle-ci n'est plus utilisée. Les élus proposent un prix de vente à 1500 €. Ce matériel pourrait intéresser la commune de Haut-Mauco. Monsieur le Maire demande à Monsieur Philippe CABANNES de se mettre en contact avec cette commune.

D'autre part, des dégradations importantes sont constatées sur le terrain d'entraînement de football. Des travaux de curage seront réalisés sur le fossé pour drainer le terrain.

Commission marché : Madame Sandrine CASINI apporte des précisions sur l'organisation du premier marché mensuel de Saint-Perdon, qui aura lieu le dimanche 28 Mars 2021.

Commission communication : Les élus de cette commission travaille sur la communication du marché. Monsieur Pierre SALLES fait savoir que le bulletin municipal est en cours de rédaction et sera disponible en mairie ou sur le site internet fin avril.

Commission vie associative : Monsieur Cédric BARROUILLET signale que la commission se réunira prochainement pour étudier les demandes de subvention aux associations pour l'année 2021. Au cours de cette réunion, une réflexion sera engagée sur la rédaction d'une charte associative. Monsieur Cédric BARROUILLET annonce aux élus avoir signé un contrat avec un groupe de musiciens (Jo&Jack) pour animer le prochain marché des producteurs.

Commission finances : La commission travaille le samedi après-midi. Le prochain conseil municipal se réunira le 14 Avril 2021 pour voter le compte administratif 2020, les taux d'imposition et le budget primitif 2021.

Commission éducation : Madame Élodie DUDON annonce que la fête de l'école ne sera pas organisée en juin 2021. L'équipe du Centre de Loisirs travaille, en partenariat avec les agents du service espaces verts, sur un projet de re fleurissement des quatre parterres de la cour du Centre de Loisirs.

D'autre part, la commission éducation se réunira très prochainement pour rédiger à l'attention du Directeur de l'Inspection Académique, le courrier relatif au maintien des sept classes.

De plus, elle dit avoir participé avec Monsieur Philippe CABANNES, Monsieur Didier LARTIGUE et Monsieur Dominique CLAVÉ, Vice-Président de Mont de Marsan Agglomération en charge des bâtiments, ce mercredi à une réunion sur le site de l'école pour prévoir les futurs travaux. La question du garage à vélo a de nouveau été évoqué. Cette installation étant sur le domaine public, le Vice-Président de Mont de Marsan Agglomération demande une prise en charge de ces travaux par la collectivité.

Commission culture : Madame Marie-Hélène DELARUE fait un point sur les animations prévues en 2021 si les conditions sanitaires le permettent. Il est prévu d'organiser cet été, avec la participation de Marsan sur Scènes, un cinéma de plein air. Madame Marie-Hélène DELARUE informe également les élus que l'association « Signe la Vie Landes » pourrait organiser des animations avec les enfants de l'école. D'autre part, la médiathèque est inscrite au projet « Partir en livre 2021 », manifestation littéraire estivale pour la jeunesse.

CCAS : Madame Marie-Christine CAZENAVE dit qu'une braderie sociale en plein air pourrait être organisée prochainement à la maison Bourlon en y associant, pourquoi pas, les jeunes du foyer ados.

INFORMATIONS DIVERSES

Foyer ados : La commission jeunesse se réunira en avril avec Madame DULON, responsable du foyer ados, ainsi que Lucas, l'animateur pour évoquer les points suivants :

- comptes-rendus d'activités depuis juillet 2020 (fréquentations, temps d'ouverture, temps passé par l'animateur...)
- organisation du voyage été 2021
- projets ados 16/20 ans
- communication mairie / foyers ados sur les programmes

- recrutement service civique pour le service administratif 2021

Association « Les Petits Lutins » : Madame Sabine DALLEAU explique que l'association « Les Petits Lutins » a pris en charge avec la commune l'achat des masques transparents homologués COVID pour les enseignants et les ATSEM de l'école. Cette opération a été menée avec l'accord de l'éducation nationale et Mont de Marsan Agglo.

Vaccination des plus de 75 ans : Madame Marie-Christine CAZENAVE informe les élus avoir reçu un mail du CIAS de Mont de Marsan pour recenser les personnes de plus de 75 ans qui n'étaient pas vaccinés contre le COVID 19. L'ensemble de ces personnes ont été contactées par téléphone et une liste a été transmise au CIAS. L'objectif est d'avoir vacciné tous les plus de 75 ans pour pouvoir se consacrer ensuite aux 50-75 ans sans comorbidité.

Projet autisme : Madame Élodie DUDON dit qu'une réunion sera programmée courant avril pour avancer sur le projet autisme. A ce jour, Monsieur le Maire n'a pas été recontacté par le Conseil Départemental. Les élus souhaitent être associés au comité de pilotage concernant ce projet.

Bail Boulangerie : Monsieur le Maire signale que le rendez-vous pour la cession du fonds de commerce de la boulangerie est prévu mercredi 31 mars 2021 à l'étude de Me GINESTA de Mont de Marsan. Les gérants de la boulangerie de Campagne ouvriront à compter du 08 avril 2021.

Conseil Communautaire : Lors du conseil communautaire en date du 22 mars 2021, le document d'orientation budgétaire a été présenté à l'assemblée. Monsieur le Maire précise également que Mont de Marsan Agglomération a fait le choix de maintenir les postes des ATSEM dans les classes de grande section pour la rentrée 2021/2022.

Ball trap : Monsieur le Maire dit être interpellé par les habitants domiciliés à proximité du ball-trap qui se plaignent des bruits récurrents. Il rappelle que l'association a obtenu les autorisations administratives nécessaires à la pratique de cette activité. Une étude acoustique a également été réalisée.

Parcelles à côté du château d'eau : Monsieur le Maire et Monsieur Philippe CABANNES rencontreront dans les prochains jours l'entreprise PLANFOR pour chiffrer les travaux de débroussaillage et plantations sur les parcelles achetées dernièrement à Monsieur et Madame BARREAU. Sur ces parcelles, il est également prévu d'abattre les pins, menaçant de tomber le long de la départementale.

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u>
DARRIEUTORT Jean-Louis, Maire	
CASINI Sandrine	
LARTIGUE Didier	
DUDON Élodie	
CABANNES Philippe	
CAZENAVE Marie-Christine	
DARSAUT Jean-Paul	
LATASTE Marie	

BEEUWSAERT Patrick	
DALLEAU Sabine	
BARROUILLET Cédric	
DELARUE Marie-Hélène	
SALLES Pierre	
BOULAND Geneviève	
BARROUILLET Benjamin	
MARTIN Maritxu	
BENETEAU Patrick	
MIRAMON Maylis	
DOURTHE Jean-Michel	

